

Metz, le **28 MARS 2025**

Le préfet de la Moselle
à

Affaire suivie par : Dr Vét. Eric MOGET

Mesdames et Messieurs les maires

Tél : 03 87 39 75 00

E-mail : ddpp@moselle.gouv.fr

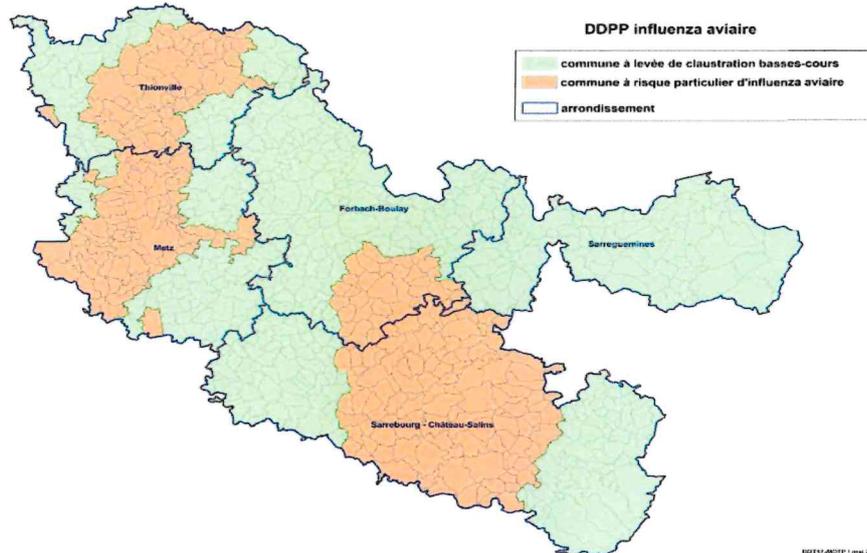
s/c de Monsieur le sous-préfet
de Thionville

Levée partielle du confinement des élevages de volailles et basses-cours, hors zones à risque particulier d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

La situation liée à l'épizootie d'influenza aviaire que connaît la France s'améliore. Cette évolution favorable a conduit la ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à abaisser le niveau de risque et ainsi à lever l'obligation de mise à l'abri des volailles.

L'arrêté ministériel du 19 mars 2025 a abaissé le niveau de risque au seuil « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dès lors, en Moselle, les mesures renforcées ne s'appliquent plus que dans les zones à risque particulier prévues par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 (proximité de zones humides servant d'étapes aux oiseaux migrateurs), qui couvrent 258 communes du département, principalement dans le pays des Étangs et la vallée de la Moselle.

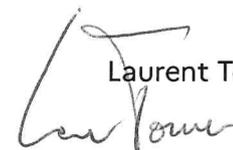
Dans ces zones, les mesures de confinement dans les élevages professionnels et les basses-cours restent en vigueur.



Dans votre commune et toutes les communes figurant dans la liste en annexe, ces mesures sont levées.

Néanmoins, dans tout le département, tout symptôme anormal, toute baisse anormale de consommation d'eau, de consommation d'aliment ou de ponte dans les élevages professionnels de volailles et les basses-cours, doit être déclarée sans délai à un vétérinaire-sanitaire.

Laurent Touvet



Annexe

Communes de l'arrondissement de Thionville

dans lequel les mesures de claustration des volailles sont levées à compter du 21 mars 2025

Aboncourt
Algrange
Angevillers
Audun-le-Tiche
Aumetz
Bettelainville
Boulanges
Buding
Budling
Clouange
Entrange
Escherange
Évrange
Flastroff
Fontoy
Grindorff-Bizing
Hagen
Halstroff
Havange
Hombourg-Budange
Kanfen
Kédange-sur-Canner
Kemplich
Kirschnaumen
Klang
Knutange
Launstroff
Lommerange
Luttange
Manderen-Ritzing
Metzeresche
Metzervisse
Mondorff
Monneren
Moyeuvre-Grande
Moyeuvre-Petite
Neufchef
Nilvange
Ottange
Puttelange-lès-Thionville
Ranguevaux
Rédange
Rémeling
Basse-Rentgen
Rochonvillers
Rosselange
Roussy-le-Village
Russange
Tressange
Veckring
Vitry-sur-Orne
Volmerange-les-Mines
Waldweistroff
Waldwisse
Zoufftgen